



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 31 octobre 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LES COÛTS DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX TRAVAILLEURS  
PAR LES EMPLOYEURS DIMINUERONT DE 45 MILLIONS DE DOLLARS**

*Cela marque la deuxième année d'économies consécutive pour les employeurs privés et publics,  
incluant les municipalités et les districts scolaires*

*La loi sur l'allègement des entreprises de 2013 a réduit les coûts d'un total de 30 % pour les  
employeurs au cours des deux dernières années*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le taux que les employeurs paient pour le système de dédommagement des travailleurs de l'État continuera de baisser en 2015, entraînant un total de 45 millions de dollars d'économies totales pour les employeurs. Les économies sont le résultat direct de la loi sur l'allègement des entreprises de 2013, que le gouverneur a ratifié l'an dernier en plus d'avoir réduit le taux d'évaluation des employeurs d'un total de 30 % au cours des deux dernières années.

« La réduction du coût des affaires dans l'État de New York a été l'une des priorités de cette administration, et je suis fier d'annoncer que nos réformes du système de dédommagement des travailleurs a permis de réduire les taux pour la deuxième année consécutive, a déclaré le Gouverneur Cuomo. C'est une autre des façons dont nous améliorons le climat économique de New York et faisons de cet État un endroit où les affaires peuvent se développer, prospérer et créer de l'emploi. »

La nouvelle méthodologie d'évaluation et les autres mesures d'efficacité mise en place en 2014 ont permis des économies administratives de 170 millions de dollars, dont 18 millions profitent directement aux employeurs publics de New York, comme les municipalités et les districts scolaires. Les économies ont été appliquées à 2015, ce qui fait que le taux d'évaluation est tombé de 13,8 % à 13,2 %, pour une deuxième année de baisse consécutive.

Ratifiée par le gouverneur dans le cadre du budget 2013-2014, la loi sur l'allègement des affaires a normalisé et corrigé le processus d'évaluation précédent, disjoint et désuet. Tous les employeurs doivent maintenant suivre la même méthodologie, ce qui réduit le taux d'évaluation dans l'ensemble de New York.

La Commission des accidents de travail continue d'appliquer l'exigence légale qui dit que les employeurs doivent offrir aux travailleurs une assurance contre les accidents de travail, ce qui augmente le nombre de personnes assurées. New York est de plus maintenant ouvert aux affaires : le nombre de personnes travaillant dans l'État de New York et le montant total gagné en salaires par les employés ont tous les deux augmenté au cours de la dernière année, contribuant au taux réduit.

La Commission des accidents de travail est au cœur d'une refonte complète du processus d'affaires en vue de réinventer le système de dédommagement des travailleurs. Cet examen approfondi a permis d'identifier des projets initiaux qui recréeront un système répondant plus efficacement aux besoins des travailleurs blessés et des employeurs, ce qui entraînera d'autres économies pour les employeurs publics et privés.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

**We Work for the People**  
Performance \* Integrity \* Pride